

COMMUNE DE MONTADY
Réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2018
COMPTE RENDU DE SEANCE

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2018.

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018 a été validé sans observation par les membres du Conseil Municipal présents.

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis la réunion du 29 mars 2018, le Maire a pris les décisions suivantes :

-14 février 2018 : Avenant 19 au contrat d'assurance véhicule à moteur 001.

-14 février 2018 : Avenant 8 au contrat d'assurance protection fonctionnelle 001.

-14 février 2018 : Avenant 9 au contrat protection juridique 001.

-14 février 2018 : Avenant 17 au contrat d'assurance dommage aux biens 001.

-14 février 2018 : Avenant 24 au contrat d'assurance dommages causés à autrui 001.

-15 mars 2018 : Modification de la régie d'avance de l'OMAJE.

-28 mars 2018 : Maître Josy-Jean BOUSQUET dont le cabinet est situé au 21 place Semard 34500 Béziers, est chargée d'assurer la défense de la commune devant la cour d'appel de Montpellier par l'association Tous en Forme.

3) Communauté de Communes la Domitienne : Convention sur la redevance spéciale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, a approuvé le projet de signature de la convention sur la redevance spéciale avec la communauté de communes La Domitienne qui exerce la compétence « Collecte et traitements des déchets ».

4) Communauté de communes La Domitienne. Pacte financier et fiscal 2015/2020. 2018 - Avenant n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, a autorisé Monsieur Le Maire à adopter l'avenant n°1 à la convention cadre du pacte financier et fiscal 2018 de l'ensemble intercommunal.

5) Budget principal M14/2018 : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal valide que depuis le vote du budget 2018, l'exécution de certaines dépenses nécessite qu'il soit procédé à des ajustements de crédits, et approuve les modifications proposées.

6) Réalisation d'un complexe sportif - Demande de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, a donné son accord pour approuver le projet de réalisation d'un complexe sportif équipé d'un dojo qui permettra l'accueil de compétitions de niveaux régionales, de trois courts de tennis et d'un club house, ainsi que d'une salle de sport dédiée à l'entretien et à l'amélioration du corps. Ce projet a un coût prévisionnel de 1 070 000 € HT. Le Conseil Municipal a autorisé M. Le Maire à solliciter des partenaires les subventions les plus élevées possible pour permettre la réalisation de ces équipements.

7) Ressources humaines : Contrats pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, a approuvé la création d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité au service jeunesse, ainsi que la création d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité au service crèche municipale.

8) Effectif du personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, a émis un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire concernant le tableau des effectifs et a décidé que les effectifs seront fixés conformément à l'état du personnel.

9) Etudes surveillées école élémentaire 2018/2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, a fixé à 32 heures hebdomadaires maximum la durée des études surveillées à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2018/2019, a fixé la rémunération des enseignants concernés conformément au barème annexé à la dernière circulaire préfectorale, au taux horaire maximum des heures supplémentaires effectuées par les personnels de l'Education Nationale pour le compte des collectivités territoriales, a validé qu'une participation forfaitaire trimestrielle de 10€ sera demandée aux familles via l'Accueil de Loisirs Périscolaire pour chaque enfant fréquentant l'étude.

10) Rapports annuels services eau et assainissement.

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2017.

Ces rapports donnent l'occasion, une fois par an de résumer les progrès et points à améliorer dans la gestion de ces services. Ils comportent également les comptes qui retracent la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Date d'affichage : 06/07/2018